

Il prétend que cela ne constitue pas une évaluation des ressources. Peut-être différons-nous d'opinion sur ce point, mais l'argument selon lequel les Canadiens qui ont atteint l'âge de la retraite devraient être tous traités de la même façon n'est pas sans me frapper. (*Applaudissements*)

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je déclare au ministre qu'il est parfaitement injuste d'évincer un couple économe et travailleur, qui a épargné de l'argent pour pouvoir disposer de quelque revenu, au profit d'un autre qui s'est montré complètement indifférent quant à ses besoins futurs. A mon avis, ce genre de discrimination est injuste, et c'est pourquoi ce programme n'aura aucun effet, sinon, peut-être, celui de ruiner le principe de l'épargne dans notre pays. J'estime qu'un couple qui a pensé à son avenir ne devrait pas faire l'objet d'une telle discrimination. Celle-ci pourrait être évitée par l'application universelle du principe des pensions. En outre, comme on l'a souvent dit à la Chambre, si le ministre du Revenu national (M. Benson) peut imposer les intéressés, au nom du gouvernement, il est évident qu'un pourcentage important de leur argent reviendra au Trésor sous forme d'impôts. Ces montants reviennent dans les coffres du gouvernement. Il me semble qu'on ne devrait pas négliger ce principe.

Je reconnais qu'il est peut-être difficile au ministre de le faire à l'étape actuelle car il est engagé dans l'autre voie. Cette question ne se résume pas simplement à une affaire d'argent. On doit reconnaître la valeur des arguments de nombreux préopinants à cet égard. Parmi ceux qui ont exprimé publiquement leur avis, nul n'a évoqué avec une éloquence plus tapageuse que le ministre, les vastes ressources des Canadiens. Il a parlé à juste titre des vertus des Canadiens. Les Canadiens veulent contribuer de leur mieux à accroître la productivité du pays; c'est incontestable. Lorsque le ministre en punit certains—au fond c'est à cela que la mesure se résume—il pratique une discrimination assortie d'une punition envers certains, il décourage l'industrie et le pays tout entier, car il s'attaque aux artisans de notre expansion.

• (8.10 p.m.)

Le ministre a présenté une mesure qui exige un état des ressources financières. C'est une évaluation des moyens de la personne, c'est un examen de ses affaires personnelles. Cela ne fait pas avaler plus facilement la

[L'hon. M. Flemming.]

pillule. Que la personne divulge elle-même sa situation financière au lieu de passer par le truchement d'un inspecteur, voilà qui ne fait pas grande différence à mon avis. Cela ne sera pas moins frustrant, à mon avis, que de répondre aux questions d'un inspecteur. Et le premier préopinant, député de Chapleau (M. La-prise), a parlé d'inspecteurs. Je me demande pourquoi le ministre ne s'est pas confié à la Chambre, ne lui a pas signalé la différence entre les frais d'administration de ce régime et ceux d'un régime universel; c'était fort pertinent. Toutefois, jusqu'ici il n'a guère ouvert la bouche à ce sujet. J'espère qu'il nous dira avant longtemps combien de millions de dollars il en coûtera pour rémunérer les légions d'inspecteurs qui iront s'assurer partout au Canada que les intéressés remplissent bien leur déclaration.

Il nous a dit, comme en témoigne la page 10711 du *hansard*, qu'une formule simplifiée avait été préparée et que les bénéficiaires pourront la remplir facilement. Ensuite, il ajoute: pour les personnes ayant besoin d'aide pour remplir la formule, les parents et les amis les aideront. Voilà ce que le ministre a dit.

Puis il a ajouté que si leurs amis et leurs parents ne peuvent pas les aider, ils peuvent s'adresser aux hauts fonctionnaires des différents ministères qui administrent le régime de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils seront à leur disposition. Les deux déclarations du ministre me paraissent en flagrante contradiction. Il ne doit pas être facile de remplir une formule comme celle-là si l'on a besoin de recourir à l'aide des amis, voisins, parents et fonctionnaires des différents ministères. Et pourtant le ministre nous assure que ce n'est rien du tout.

M. Woolliams: C'est tout bonnement ridicule.

L'hon. M. Flemming: J'espère qu'on fournira aux pensionnés de la vieillesse des renseignements précis sur les paiements supplémentaires afin qu'ils puissent remplir les formules en comprenant bien ce qu'on leur demande. Je suis persuadé que le ministre dira qu'ils seront bien renseignés, et j'espère que c'est vrai. A mon avis, il est humiliant d'être obligé d'admettre un échec financier. Je n'accepte pas cela. Je considère que le principe de l'application universelle est le meilleur dans ce cas-là. C'est justement l'argument qu'invo-